

prostitution à Montréal, pour protéger ladite personne contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et il a converti ces sommes d'argent à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis, et il a défendu à ladite personne d'en parler à qui que ce soit.

4. Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, un des capitaines de Police de la Cité de Montréal, Trefflé-O. Bellefleur, a reçu à différentes reprises des sommes d'argent variant de \$5 à \$10 à la fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et lesdites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis.

5. Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, Michel Guyon, un des constables de la force de Police de la Cité de Montréal, a reçu, à différentes reprises, des sommes d'argent s'élevant à \$5 chaque fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et pour lui prêter main-forte dans les cas de tapage, ivresse ou désordre dans sa maison, et lesdites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis.

6. Depuis plusieurs années, savoir depuis 1902, Léonidas Sanguinet, un des constables de la force de Police de la Cité de Montréal, a reçu, à différentes reprises, des sommes d'argent s'élevant à \$5 chaque fois, de Philomène Hogue (veuve de Cléophas Beauvais), tenant une maison de prostitution à Montréal, pour la protéger, elle et ses femmes de débauche, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi, et pour lui prêter main-forte dans les cas de tapage, ivresse ou désordre dans sa maison, et lesdites sommes ont été converties à son usage personnel, celui de sa famille et de ses amis.

7. Dans le cours des dernières années, savoir depuis 1902, les susdits constables Michel Guyon et Léonidas Sanguinet ont reçu, à différentes reprises, des sommes d'argent s'élevant à \$5 chaque fois, tous les lundis de chaque semaine, comme rente ou salaire, de Joseph Hogue, cocher résidant au No 89 rue Saint-Timothée, en la Cité de Montréal, pour protéger la soeur de ce dernier, connue sous le nom de Philomène Hogue et tenant une maison de prostitution à Montréal, pour qu'elle ne fut pas arrêtée trop souvent.

8. Dans le cours des dernières années savoir depuis le premier de janvier, 1902, deux des constables de la force de Police de la Cité de Montréal, Olivier Deschamps et Joseph Vézina, ont reçu des boissons enivrantes, tel que du vin champagne, et ont demandé des cadeaux, tel que collets de fourrure, pour protéger Marie Desjardins, femme tenant une maison de prostitution à Montréal, contre les arrestations ou poursuites pour violation de la loi.

Il résulte aussi de la preuve que les constables ou officiers de Police inculpés comme ci-dessus mentionné ont nié sous serment les accusations portées contre eux.

Le tout respectueusement soumis,

L.-J. ETHIER,
J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocats de la Cité.

A.-W. ATWATER,
Avocat Consultant.

Sur la construction de l'Hôpital Alexandra.

DÉPARTEMENT EN LOI,
HÔTEL DE VILLE.

Montréal, 18 novembre, 1904.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la ville de Montréal.

Messieurs,

Re Construction de l'hôpital Alexandra

Nous avons été priés, par une résolution de votre Conseil, de répondre aux questions suivantes :

Questions

1° A quelle date les directeurs de l'hôpital Alexandra sont-ils tenus de commencer la construction dudit hôpital?

2° Que peut faire la Ville dans le cas de l'abstention desdits directeurs à commencer la construction de l'hôpital en question?

3° Dans l'état actuel des choses, la Ville aurait-elle le droit d'invalider et d'annuler le contrat intervenu entre la Ville et les directeurs de l'hôpital Alexandra?

Nous avons l'honneur de répondre comme suit;

tution in Montreal, in order to protect the said woman against arrests or suits for violation of the law, and he converted such sums of money to his personal use and to that of his family and friends, and he forbade the said woman to speak about that to any one.

4. During several years, to wit, since 1902, one of the police captains of the City of Montreal, Trefflé-O. Bellefleur, received, on different occasions, sums of money varying from \$5 to \$10 at a time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of prostitution in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

5. For several years past, to wit, since 1902, Michel Guyon one of the constables of the Police force of the City of Montreal, received, on different occasions, sums of money amounting to \$5, each time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of ill-fame in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law, and to lend her assistance in cases of disturbance, drunkenness or disorder in her house, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

6. For several years past, to wit, since 1902, Léonidas Sanguinet, one of the constables of the Police force of the City of Montreal, received, on different occasions, sums of money amounting to \$5, each time, from Philomène Hogue (widow of Cléophas Beauvais), keeping a house of ill-fame in Montreal, in order to protect her and her dissolute women against arrests or suits for violation of the law and to lend her assistance in cases of disturbance, drunkenness or disorder in her house, and the said sums were converted to his personal use and to that of his family and friends.

7. For some years past, to wit, since 1902, the aforesaid constables, Michel Guyon and Léonidas Sanguinet, received, on different occasions, sums of money amounting to \$5, each time every Monday in each week, as fee or salary, from Joseph Hogue, a carter residing at No. 89 St Timothy street, in the City of Montreal, in order to protect the sister of the latter known as Philomène Hogue, and keeping a house of ill-fame in Montreal, so that she should not be arrested too often.

8. For some years past, to wit, since the 1st January, 1902, two of the constables of the Police force of the City of Montreal, Olivier Deschamps and Joseph Vézina, received intoxicating liquor, such as champagne wine, and asked for presents, such as fur collars, in order to protect Marie Desjardins, a woman keeping a house of prostitution in Montreal, against arrests or suits for violation of the law.

It is also shown by the evidence that the police officers or constables inculpated as aforesaid denied, under oath, the charges made against them

We, etc.,

L. J. ETHIER,
J. L. ARCHAMBAULT,
City Attorneys.

A. W. ATWATER,
Consulting Attorney.

Re Building of Alexandra Hospital.

LAW DEPARTMENT,
CITY HALL.

Montreal, 18th November, 1904.

To His Worship the Mayor and the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

Re Building of Alexandra Hospital.

By a resolution of your Council we have been requested to reply to the following questions:

Questions.

1.—"When are the authorities of the Alexandra Hospital bound to begin the construction of said hospital?"

2.—"What are the powers of the City in view of the inaction shown by the authorities in beginning the construction of the hospital in question?"

3.—"Would the City have the right, owing to the present state of affairs, to cancel and annul the contract passed with the authorities of Alexandra Hospital?"

We have the honor to answer as follows: